
[La réunion est maintenant enregistrée.]

DEVAN REED : Bonjour bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cet appel du CPWG. Nous sommes le 4 août, un mercredi, en 2021, à 13 heures UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel, mais, néanmoins, nous allons prendre en compte l'assiduité à cette réunion. Nous avons reçu des excuses de Harold Arcos, Bill Jouris, Lutz Donnerhacke, Raymond Mamattah, Cheryl Langdon-Orr.

Au niveau du personnel, nous avons Evin Erdogan, moi-même et Gisella Gruber pour la gestion de l'appel.

Nous avons l'interprétation en espagnol et en français. De langue française, Camilla et Jacques. Et nous avons également Claudia et Paola pour l'espagnol.

J'aimerais vous rappeler de bien indiquer votre nom avant de prendre la parole, et de parler à un rythme raisonnable pour assurer une interprétation précise. Merci également de vous mettre en sourdine lorsque vous n'êtes pas au micro.

Olivier Crépin Leblond, je vous donne la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Devan. Bienvenue. Bienvenue à toutes et à tous pour cette semaine. L'appel CPWG de cette semaine.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons un ordre du jour tout à fait intéressant. Nous allons voir les actions prises la semaine dernière, et nous allons parler d'ICANN 72 déjà, la prochaine assemblée générale virtuelle. Il va falloir réfléchir à des séances plénières. Jonathan va nous parler des propositions de séances plénières. Et ensuite, nous allons avoir une mise à jour des groupes de travail. Nous allons parler des droits curatifs pour les organisations non-gouvernementales et d'autres spécifications temporaires pour l'enregistrement des données. Nous allons parler de l'EPDP. Ensuite, nous aurons la mise à jour des commentaires sur les politiques. Les avis qui sont donnés pour la phase 2 de l'EPDP au Conseil d'administration. Et également les politiques de transfert sur lesquelles nous travaillons ; nous sommes en communication avec un groupe de travail et nous allons revoir cela. Et enfin, nous aurons un rappel pour les prochaines réunions et tout autre point que vous voudriez rajouter.

Y a-t-il quelques points que vous voudriez rajouter ? Ou des modifications à l'ordre du jour ? Vous pouvez prendre la parole, vous exprimez. Je ne vois pas [inaudible] toutes les membres. Je regarde bien. Je ne vois pas de main de levée. L'agenda à l'ordre du jour est adopté tel que vous l'avez à l'écran. Nous pouvons rapidement donc passer aux mesures prises la semaine dernière.

Ça, c'était pour préparer un petit peu l'avenir. La première réunion du 11 aout— la prochaine réunion...

La première réunion de l'EPDP sur les IDN du 11 aout. Présentation sur DAAR 2 à préparer pour un petit peu plus tard. Hadia préparant une présentation PowerPoint. Je crois que nous allons la voir durant cet appel ; elles concernent SSAC 117 et 118, ces présentations.

Nous avons parlé avec les personnes chargées de SSAC, et ils nous ont indiqué qu'on était en plein milieu de l'été, et l'on allait attendre septembre pour faire cela. Donc c'est prévu pour le mois de septembre.

Donc, on a passé en revue toutes les mesures prises lors de la dernière réunion.

Donc je ne vois personne levant la main. Très bien. Donc nous allons pouvoir passer au prochain point à l'ordre du jour. Et mon ami et collègue, Jonathan Zuck, va maintenant prendre la parole pour nous parler de l'ICANN 72. Ce sont des propositions pour des séances plénières.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier. Oui, je voulais donc faire une petite séance de remue-ménage des propositions que l'on doit faire avant le 6. Donc, aujourd'hui, nous avons un appel CPWG. Nous avons une planification. Une réunion de planification demain également. Donc c'est important de réfléchir véritablement à ces séances plénières que nous pourrions proposer pour ICANN 72. Ensuite, nous aurons plus de temps pour avoir nos propres séances de préparées.

Donc la distinction entre une séance plénière et une séance At-Large, c'est deux choses. Nous avons une responsabilité conjointe pour l'organisation des séances plénières, et que ces séances plénières ne rentrent pas en conflit avec d'autres séances. C'est les deux différences principales.

Donc, je voulais lancer un petit peu la réflexion : que pensons-nous des débats importants au niveau— des discussions entre communautés ?

Qu'est-ce que nous pourrions avoir comme séances véritablement plénières, pas seulement pour l'ALAC, mais pour toutes les communautés ?

Marita Moll ?

MARITA MOLL :

Oui. Tout à fait. Je voulais mentionner qu'At-Large, avec le GAC, a très bien réussi à planifier des séances plénières lors de la dernière réunion sur le modèle multipartite et sur la manière dont on travaillait au niveau international. Je crois que, pour poursuivre, nous pourrions avoir une séance avec le GAC. Je n'ai pas encore contacté qui que ce soit pour convaincre ces personnes de travailler avec Nigel, avec d'autres représentants.

Et nous pourrions voir si nous pourrions organiser, avec le GAC, une séance plénière qui soit un petit peu la suite de ce que nous avons fait. Olivier était un excellent modérateur lors de la dernière réunion. Et je pense qu'on pourrait poursuivre sur cette voie.

JONATHAN ZUCK :

Oui. Marita, est-ce que vous pourriez nous en dire plutôt au niveau de la teneur de la réunion ? Je sais qu'on a deux jours pour respecter la date limite, donc on n'a pas encore consulté le GAC, mais je crois que pour avoir une proposition, il faut avoir—

On peut l'organiser plus tard, mais est-ce que— il faut vraiment donner plus haut niveau de la teneur de la réunion, du thème de la réunion qui sera abordé.

Marita ? On ne vous entend pas, Marita.

MARITA MOLL : Vous m'entendez maintenant ? Oui merci.

Très bien. Je vais—

JONATHAN ZUCK : Non, on a entendu votre première intervention, Marita.

MARITA MOLL : Non. Ce que je voulais dire, c'était qu'on devrait rebondir.

JONATHAN ZUCK : On a entendu cela. Je veux vous demander plus de détails, si possible.

MARITA MOLL : Donc je n'ai pas encore beaucoup réfléchi à ça. Demain, on a une réunion de planification. Désolée.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Donc on a encore un peu de temps.

MARITA MOLL : Oui. Je vais réfléchir aujourd'hui, et je me prépare à la réunion de planification de demain.

JONATHAN ZUCK : Merci. Christopher Wilkinson, qu'en pensez-vous? Christopher Wilkinson, m'entendez-vous bien ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Très brièvement, personnellement, mon expérience, c'est que c'est un petit peu trop rapide. Ça arrive un peu trop rapidement. On n'a pas encore eu beaucoup de résultats par rapport à la dernière réunion. Et spécifiquement, pour répondre à Marita et à son commentaire, j'aimerais dire le travail de rapporteur et les détails. Les informations détaillées à la suite de cette séance. Je crois que c'est important. Et généralement, j'aimerais que le personnel poste un résumé, un document de résumé, avec un lien indiquant les conclusions, indiquant les rapports qui ont été effectués au niveau de toutes les séances d'ICANN 71. Parce que j'ai peur qu'on se répète un petit peu. Donc je veux vraiment avoir plus de rapports, une fondation solide. Qu'on se base sur quelque chose. Et que la prochaine série de séances vraiment améliore nos connaissances. Parce que le risque est un petit peu de tourner en rond, de se répéter, et de rester dans des choses déjà dites.

JONATHAN ZUCK : Oui. Durant les réunions de l'ICANN, on peut, en effet, parler de ces problèmes. Mais on a toujours une date limite à respecter : dans deux jours. Donc, je comprends tout à fait ce que vous dites. Donc on va essayer de demander plus de temps, mais est-ce qu'il y a des idées de séance plénière, de thématiques pour les séances plénières pour ICANN 72, pour que l'on puisse faire ces propositions rapidement ?

Justine, peut-être que je peux vous demander de prendre la parole. Au niveau des procédures ultérieures, on a travaillé dans de petits groupes à ce niveau. Peut-être que nous pourrions— on pourrait faire une séance plénière plus d'une centaine de participants. Vous avez réfléchi à cela éventuellement ?

JUSTINE CHEW :

Je n'ai rien à l'esprit. Je n'ai pas vraiment réfléchi. Simplement parce que, en principe, on a terminé notre travail sur les procédures ultérieures, en ce qui concerne la GNSO. Et le message que l'on veut faire passer, c'est auprès du Conseil d'administration.

Et je ne pense pas qu'il y ait des domaines à rouvrir, des thèmes à rouvrir et à débattre à nouveau, simplement parce qu'on va régurgiter un petit peu le travail qui a déjà été fait au niveau de toute la communauté. Et je ne pense pas que ça va apporter quoi que ce soit. Ce n'est pas de grande valeur.

Et également, je pense que nous devrions nous concentrer sur un travail avec le Conseil d'administration pour qu'il soit bien informé des problématiques des procédures ultérieures. Donc, pour résumer, je n'ai pas réfléchi à quelque chose de nouveau qu'on pourrait débattre tous ensemble. Mais je peux continuer à y réfléchir.

JONATHAN ZUCK :

Merci Justine. Maintenant, Holly. Allez-y. Holly, vous avez rabaissé la main ? Hadia. À vous.

HADIA ELMINIAWI : [inaudible] par rapport à un sujet très controversé qui aura peut-être déjà été discuté en profondeur. Mais peut-être que les noms de domaine de premier niveau géographiques pourraient être un bon sujet. Je n'ai pas beaucoup réfléchi aux séances plénières. J'essaierai de trouver des propositions à faire, mais je me disais que c'était peut-être un bon sujet à suggérer.

JONATHAN ZUCK : Merci Hadia. Oui. Personne n'a réfléchi en profondeur à cela. C'est une séance [inaudible]. Nous venons d'avoir une séance d'EURALO dans le cadre d'ICANN 71 consacrée aux noms de domaine de premier niveau géographiques.

Par rapport à ce que disait Christopher, je ne sais pas quels en étaient les résultats. Mais je ne sais pas s'il y a des points spécifiques qu'il vous semble qu'on devrait aborder à ce sujet.

HADIA ELMINIAWI : Oui. J'ai des sources et j'ai même un document qui contient beaucoup de points d'intérêt. Je pourrais vous l'envoyer à la fin de l'appel. Et peut-être que vous pourrez le partager avec un petit groupe pour susciter des idées potentielles.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Est-ce que c'est lié aux procédures pour des séries ultérieures ? Qu'est-ce que vous pourriez nous avancer ?

HADIA ELMINIAWI : Oui. C'est au sujet des extensions géographiques.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Donc pas de points saillants par rapport à ce que vous pensez ?

HADIA ELMINIAWI : Non. Je n'ai rien d'écrit pour l'instant, mais je pourrais faire circuler le document. Je ne l'ai pas devant moi maintenant.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Merci Hadia. [Inaudible], vous avez relevé la main. Allez-y.

HOLLY RAICHE : Oui. C'est que j'avais oublié d'allumer mon microphone.

Alors, d'une part ça pourrait être une question liée aux opérations, mais il y a eu un certain niveau de discussion par rapport à la recommandation de la ATRT3 d'avoir une révision holistique. Ça fait partie d'une question qui fait l'objet du soutien de beaucoup de personnes de différents secteurs. Je ne sais pas si c'est une question liée aux politiques spécifiquement, mais ça mériterait une discussion, je pense.

Et puis, étant donné que nous sommes en train de passer en revue la politique de transfert, je me demande s'il ne serait pas raisonnable d'avoir une discussion plus large des sujets qui ont une raison d'être en raison du RGPD et des protections qui sont appropriées ou ne le sont

pas, des mesures de transfert qui sont ou pas appropriées pour protéger le consommateur. Voilà mon idée.

JONATHAN ZUCK : Donc Holly, vous pensez à la politique de transfert en utilisant les réponses au sondage que nous venons de voir [inaudible] ?

HOLLY RAICHE : Oui. Quelque chose de ce type.

JONATHAN ZUCK : Merci. Christopher, vous levez la main ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui. C'est une nouvelle demande de prise de parole. Quant aux noms géographiques, je ne voulais pas soulever la question parce que nous n'avons toujours pas finalisé le rapport sur les noms géographiques. [Inaudible] premier des coupables pour cela. Alors, le rapporteur, c'est quelqu'un de très capable et qui, je suis sûr, a toutes les informations nécessaires, et qui n'a pour l'instant pas présenté la version préliminaire de ce rapport pour faire les discussions.

Je suggère que l'on mette cela en pause jusqu'à ce que le travail de l'ICANN 71 aura été conclu.

Pour rebondir sur ce que disait Hadia, il y a des questions qui sont toujours à résoudre, qui ne vont pas être discutées ici pour des questions de temps, mais qui nous ont déjà occupés avec l'ICANN 71. Si Hadia a des idées, j'aimerais bien le voir. Mais pour moi, la situation

n'est qu'un symptôme du fait que tous processus pour l'ICANN 72 se déroulent un peu trop tôt. Je pense qu'il est trop précoce de commencer à travailler à cela. C'est mon avis. Il nous reste deux ou trois mois avant la réunion. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Christopher. Amrita.

AMRITA CHOUDHURY : Merci Jonathan. Bon. À vrai dire, moi je n'ai pas réfléchi aux sujets pour les plénières. [Inaudible]. On a déjà tenu quelques séances lors de la dernière réunion de l'ICANN. Ma question serait s'il y a des sujets qui débouchent sur des discussions [inaudible] la dernière fois, si l'on ne devrait peut-être pas reprendre cela [inaudible] les lacunes entre les intérêts des utilisateurs finaux et les intérêts commerciaux, pour voir comment essayer de combler [inaudible]. Ça pourrait être intéressant pour toutes les parties prenantes, et ce ne serait pas centré sur la perspective de l'utilisateur final parce que, après tout, il y a une plénière. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci. Amrita, merci. Marita ?

MARITA MOLL : Oui. Je voulais revenir sur ce que disait Amrita. C'était effectivement ma suggestion par rapport au modèle multipartite d'avoir une séance de suivi, ou de suggérer d'avoir une séance de suivi sur la séance que nous avons tenue la dernière fois et qui s'est organisée ensemble avec le

GAC. Parce que je pense qu'ici, l'idée est en partie de l'organiser ensemble avec le GAC plutôt que de le présenter comme une suggestion d'At-Large et puis essayait de faire en sorte que les autres l'acceptent. Et ça pourrait fonctionner un peu différemment. Peut-être pas bien sûr.

Par rapport aux extensions géographiques, ça peut effectivement être sujet controversé qui est déjà discuté longuement. Nous avons dans nos commentaires des points là-dessus, mais on ne sait pas en fait quel serait l'objectif d'une séance pareille. Il y a énormément de points à définir par rapport aux extensions géographiques en ce moment. Donc nous devrions véritablement y réfléchir pour voir comment interagir, ou comment ne pas entrer en conflit sur ce qui a déjà été discuté et décidé. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Marita. Est-ce qu'il y a d'autres idées ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Sébastien. Je voudrais prendre la parole.

JONATHAN ZUCK : Pardon. Qu'est-ce qui veut prendre la parole ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Sébastien Bachollet.

JONATHAN ZUCK : OK. [Inaudible], Olivier. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI : Moi, je suis d'accord avec Marita et ce qu'elle vient de dire. Toutefois, je pense qu'on pourrait également aborder ce sujet à partir de ce qui a déjà été accordé. Donc reprenant cela, et présentant différents points de vue, sans que cela nous oblige à parvenir à une conclusion pour dire qu'il y a une décision ou une action [inaudible]. Alors ce n'est pas tellement une question de présenter différents points de vue, ce serait un sondage au lieu de devoir tirer des conclusions à ce sujet. Vous voyez ?

Par rapport aux utilisateurs finaux et aux entreprises, je ne sais pas si ça serait une bonne idée d'unir les utilisateurs commerciaux et les utilisateurs finaux à une réunion qui les confronte, sachant qu'ils ont des intérêts opposés à ce sujet. Moi, je pense que les intérêts commerciaux devraient s'intéresser aux utilisateurs finaux. Ce n'est pas qu'ils aient différents intérêts. En tout cas, c'est comme ça que ça devrait être ; leurs intérêts ne devraient pas être en conflit. Alors, je pense que ce n'est pas une question de présenter le sujet d'une telle manière qui suggère qu'on les confronte. Ce ne sera pas une bonne idée non plus de présenter la réunion comme essayant de trouver un terrain commun. Il devrait être [inaudible] en ligne, je pense.

JONATHAN ZUCK : Oui, merci Hadia. Je suis plutôt d'accord, sachant qu'il ne faudrait pas qu'on parle du point de vue de l'utilisateur final dans une plénière, autrement ce sera une séance d'At-Large. Mais à mesure que nous

organisons nos plénières et que nous pensons au sujet, je pense Eduardo.

EDUARDO DIAZ: J'espère que vous m'entendez correctement. Je suis un peu au courant de la révision holistique dont vous parlez, Holly. Je ne sais pas si ça peut être relié à un autre sujet. Peut-être que l'on devrait essayer de trouver d'autres points intermédiaires.

JONATHAN ZUCK: Eduardo, on ne vous entend pas très bien.

EDUARDO DIAZ: Ah ! Est-ce que ça va mieux là ?

JONATHAN ZUCK: Oui.

EDUARDO DIAZ: Donc, je disais que peut-être qu'à travers ce remue-méninges, on pourrait trouver un lien entre la question du modèle multipartite dont parlait Marita, et la révision holistique de l'ATRT3. Et qu'on pourrait peut-être trouver une manière de les mettre en lien avec d'autres points de vue.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Amrita.

AMRITA CHOUDHURY : Merci Jonathan. Oui. Moi, je voulais préciser. L'idée n'était pas de présenter les deux parties comme étant opposés. Peut-être que je l'ai mal expliqué. Mais mon idée, comme le disait Jonathan, était d'avoir l'intérêt de tous, que tout le monde puisse être intéressé étant donné qu'il s'agit d'une plénière. Mais les intérêts de tous doivent être considérés, le but étant de ne pas avoir une situation perdant-perdant, s'il n'est pas possible d'avoir une situation gagnant-gagnant en tout cas. Donc, je sais qu'il est difficile, mais je pense [inaudible] utilisateurs finaux et les manières de gérer leurs intérêts divers où tout ce qui peut être fait, ou quelque chose de similaire. On devrait peut-être le considérer. Je ne voulais pas du tout entrer dans une situation de confrontation bien sûr.

JONATHAN ZUCK : Merci Amrita. Maintenant, nous avons Sébastien. Allez-y, Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Sébastien Bachollet. J'étais mis dans le canal français un peu par hasard. C'est très étrange de se trouver là.

Mais pour revenir sur le fond de la question, je vais reprendre ce qu'ont dit Holly et Eduardo. Je crois qu'il y a une nécessité [inaudible] résultats de l'ATRT3, en particulier autour de la révision holistique. Car si l'on prend les recommandations de l'équipe ATRT3, on voit que la revue

holistique devrait commencer début 2022. Et donc, c'est la dernière réunion plénière de l'ICANN avant cette date.

Et je sais que le Board a dit que ça serait quand ça serait. Or, on a un vrai problème de mise en perspective de l'ensemble des futures revues : si l'on ne traite pas cela rapidement, toutes les autres vont être décalées. Et ce n'est pas bon ni pour la transparence ni pour le rendu des comptes de l'ICANN. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Sébastien. Sébastien, nous avons une réunion avec le Conseil d'administration. Nous avons parlé un petit peu de cela. Est-ce que vous pensez que vous avez des réponses satisfaisantes du Conseil d'administration, ou est-ce que nous devons avoir plus de débats au niveau de la communauté ?

SÉBASTIEN BACHOLLET :

On a les réponses du Conseil d'administration qui sont en ligne avec ce qu'ils ont écrit. Maintenant, la question c'est la communauté — je vais mettre des guillemets là — « se laisse faire », ou est-ce qu'elle pousse pour que ce qui était dans la recommandation soit réellement mis en œuvre, et non pas une recommandation transformée par le Conseil d'administration.

Et donc, je pense qu'avoir une visibilité, une discussion avec l'ensemble des parties prenantes de la communauté, c'est utile. Ça nous permettrait, d'une part, de voir quels sont les points de vue des individus, et de faire avancer l'idée que c'est urgent qu'on commence, et que si l'on attend trop longtemps — je répète — on va reculer

l'ensemble des futures revues. Et donc ça n'est pas bon pour la responsabilité de l'ICANN. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Marita, vous avez levé la main ?

MARITA MOLL : Oui. Je ne pouvais pas aller à la réunion du Conseil d'administration. Je n'y ai pas assisté. Mais je l'ai écoutée par la suite. J'ai écouté les réponses par rapport au programme pilote, et j'ai l'impression qu'ils voyaient le pilote comme une manière d'organiser la mise en œuvre de la révision.

Donc ça semble faire sens pour moi. Ça fait sens. Avec des révisions partielles, avec plusieurs étapes de révision et de développement de la révision. Donc, je pense que c'est une bonne manière de procéder, dont a parlé le Conseil d'administration. Je ne suis pas préoccupé par cela. Je fais confiance au Conseil d'administration. Je n'ai pas l'impression que Sébastien le soit autant.

CHRISTOPHER WILKINSON : Deux points rapides. Donc, on parle à un très haut niveau avec une perspective très large. Et ce que j'aimerais, c'est que le personnel fasse [inaudible] des rapports qui résument les réunions qui ont lieu, comme par exemple la réunion que l'on a eue avec le Conseil d'administration, ou les réunions avec une AC ou une organisation de soutien.

On navigue un petit peu à vue dans les pénombres ; ce n'est pas très clair. On a besoin de plus de points d'informations. Je suis assez

d'accord avec Sébastien, mais je pense que c'est urgent. L'ALAC et le GAC doivent expliquer au Conseil d'administration que le développement de la GNSO, le rapport avec les parties contractantes, représente un danger. Il faut que ça soit expliqué au Conseil d'administration pour la survie à long terme de l'ICANN. Et ça, si l'on ne fait pas ça, on perdrait notre temps. C'est très sérieux.

Il y a des parties de la GNSO qui se conduisent de manière anti-compétitive et concurrentielle, et cela a un impact sur les utilisateurs finaux en fin de compte sur le marché de l'Internet. Ça, c'est à court terme. Mais j'ai noté que la FTC et la Commission européenne sont très nerveuses ; ces organisations sont très nerveuses de la domination, de la concentration sur le marché. Ils ne se sont pas encore concentrés sur l'ICANN, parce qu'il y a de plus grosses entités. Mais ils vont s'y mettre. Je pense qu'on va voir cela d'ici peu.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Merci à toutes et à tous. Continuez à réfléchir à cela ; si vous avez des idées, envoyez-les par courriel. Demain, nous aurons une réunion de planification également. On pourra plus rentrer dans les détails demain. Et donc, nous allons continuer à parler de cela demain.

Olivier, je vais vous redonner donc la parole pour la tenue de la réunion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Jonathan. C'était un débat tout à fait fascinant, vraiment important. Donc nous avons une réunion de planification demain. Je crois que c'est très intéressant que nous assistions à cela. Jonathan, je mettrai un lien dans le chat. C'est à 19 heures UTC demain. Et demain,

nous serons le 5 aout. Nous allons poursuivre maintenant avec le point numéro 4 : les mises à jour des groupes de travail. Nous allons commencer avec le processus de développement TPR PDP, la révision des politiques de transfert. Tout le monde n'est pas présent avec nous, mais nous allons pouvoir passer la parole à Steiner [inaudible].

Donc, je n'ai pas été en mesure de me joindre à toutes tes réunions, mais Daniel va gérer donc cela. Je vais donner la parole à Daniel Nanghaka.

DANIEL NANGHAKA :

Merci beaucoup. Je suis content d'être avec vous. Désolé de ne pas avoir pu vous donner une mise à jour lors de la dernière réunion, mais j'étais très occupé avec le ministère qui parlait de points très importants. Il y a eu des délibérations. Il y a eu la tentative d'attente d'un consensus. Nous avons travaillé un document. Et pendant cette réunion, nous avons essayé de trouver un consensus sur ces différents points.

Il y a beaucoup de préoccupations au niveau de ces problématiques, qui ont été exprimées. Les registres et les membres du groupe de travail ont considéré cela comme un point très important pour les pratiques du TAC. Donc c'est au niveau des registres que cela se joue. Il y a des délibérations qui se déroulent ? Il y a différents points de vue qui sont exprimés. Donc il n'y a pas eu de soutien encore pour les bureaux d'enregistrement au sujet du TAC.

Donc il y a des intérêts qui sont très divers dans notre groupe, et qui s'expriment. Donc il y a l'authentification à deux facteurs ; c'est une

question qui a été abordée. Ce n'est pas très soutenu, cette authentification forte, avec deux facteurs. On est à un niveau de 24 pour cent de soutien. Et l'on considère également d'autres pratiques de l'industrie.

Donc les débats se poursuivent pour définir les standards du secteur industriel. Il y a beaucoup de points de vue différents au niveau économique, beaucoup d'intérêts différents ; évidemment, la sécurité notamment avec le système [inaudible] a été beaucoup abordée pour les bureaux d'enregistrement. Est-ce que ça doit être une obligation ou pas ? Telle est la question. Donc les pratiques du secteur ont été abordées durant la réunion ; les processus d'adoption également. Le nombre de caractères pour le système TAC. Il y a un ou deux membres qui soutenaient cela parce qu'il y a beaucoup de différents types d'authentification et ils ne voulaient pas limiter pour certains le nombre de caractères qui allaient être utilisés dans le système TAC. Donc on a regardé le point 32, mais on a parlé d'un nombre minimum. Donc il y a eu des débats sur ces critères pour voir à quel point cela pouvait être mis en pratique. On voulait s'assurer que le TAC réponde à des critères minimums. Il y a donc les pratiques industrielles sont étudiées durant ces délibérations.

Donc, comment les revendeurs par exemple peuvent gérer ce système TAC. Donc ils ne sont pas sûrs de ce qui va remplacer ces systèmes, où donc on peut remettre, revendre ou remettre à un autre bureau d'enregistrement et débloquent donc— le déblocage pose problème.

Donc pour les utilisateurs finaux, il y a la question de la sécurité qui se pose la question du transfert des domaines qui doit être possible, mais il

y a la question du déblocage à ce moment-là qui se pose [inaudible] soumis aux bureaux d'enregistrement pour le transfert, le processus de transfert. On a parlé également du système TAC et des différents critères nécessaires pour le TTL, pour les registres.

On a également eu beaucoup de questions qui ont été posées durant ces débats. On a essayé de prendre en compte différentes solutions, mais le temps a parfois manqué. Donc pour le moment, l'autorisation, le code d'autorisation de transfert d'un nom de domaine— donc, ces codes de transfert, donc, sont à la base de tous ces débats. La question des bureaux d'enregistrement qui doivent générer des codes de transfert, la question de la soumission des codes de transfert TAC, et donc il y a encore plus de travail à effectuer et de débats à avoir sur ces sujets. Donc, voilà une brève mise à jour de ces questions.

ALAN GREENBERG :

Merci. J'ai un commentaire qui ne s'applique pas forcément à cette présentation, mais à toutes, toutes ces présentations qui ont été faites par rapport à ce PDP.

Nous avons reçu beaucoup de contributions, beaucoup d'informations sur les différentes opinions. Mais en général, on entend très rarement quel est l'avis des représentants de l'ALAC. Et au moment de discuter, il serait très utile de savoir ce qu'en pensent les uns et les autres, et quels ont été les avis qui ont été soulevés au sein du CPWG, et de savoir dans quelle mesure ils ont été soulevés. Non pas forcément au sein du CPWG, mais quels sont les avis des représentants en général ? Et là, on pourrait être d'accord. C'est vrai. [Inaudible] ce que nous croyons ou pas. Mais pour savoir ce qui se passe dans le PDP et savoir comment les

personnes interagissent, et potentiellement [inaudible]. Ce comme j'ai dit, ce n'est pas nécessairement applicable à votre présentation. Mais je pense qu'à l'avenir il serait plus important de savoir cela. Merci.

DANIEL NANGHAKA :

Merci, Alan, pour ce commentaire. [Inaudible] du groupe de travail, de trois semaines [inaudible] bénévoles qui avaient travaillé sur les différentes parties des documents, et qu'ils devaient après présenter leur travail. Donc, au moment [inaudible] un appel, on avait déjà considéré l'importance d'avoir un consensus. Et dans le cadre de l'EPDP, nous nous sommes dit comme moment de commencer à travailler sur l'EPDP, nous ne sommes pas là pour faire des consultations. Mais pour voir l'évolution de l'EPDP.

Par rapport à la question du sondage, il y a eu des parties qui étaient ajoutées en fonction des demandes, mais qu'il fallait également [inaudible]. Et puis, At-Large dit explicitement que la [plupart de cela ne considère pas tellement At-Large], mais plutôt les considérations des parties prenantes et des opérateurs de registre.

Alors il faut trouver des manières pour pouvoir améliorer le fonctionnement. Et je suis content d'avoir au moins une déclaration [inaudible]. Alan, vous voulez réintervenir ?

ALAN GREENBERG :

Oui. C'est pour rebondir là-dessus. Pour être clair alors, le rapport sera publié, version préliminaire, version initiale, qu'importe. Mais si nous allons à ce moment-là être en mesure de nous opposer à ce qui est recommandé, il faut que l'on s'assure que cet avis soit entendu pendant

les délibérations. Et moi, c'est ça vraiment qui m'inquiète. C'est que si nous ne faisons pas attention, on peut se retrouver dans la position de nous opposer à quelque chose auquel nous avons participé activement [inaudible] au sein du groupe de travail, mais que nous n'aurons pas eu la possibilité d'avoir une séance [inaudible]. Donc il faut que nous nous assurions que nous participons en tant que délibérateurs actifs, et non pas seulement informés par ce qui a été dit.

Comme je l'ai dit, je participe au groupe [inaudible]. Je ne comprends pas les détails. Mais, je sens qu'on est plus des observateurs que des participants. C'est ça qui m'inquiète.

DANIEL NANGHAKA :

Merci Alan. Je suis d'accord avec vous. Mais il y a également des délibérations au sein de l'EPDP qui sont tenues [inaudible].

STEINAR GRØTTERØD:

Je ne suis pas sûr d'être d'accord avec vous, Alan. Dans la plupart des discussions par rapport au PDP sur le transfert, nous nous sommes centrés sur l'aspect technique. Mais que ce soient des étiquettes à 16 caractères ou à 32 caractères, je ne vois pas en quoi cela serait nuisible que de ne pas avoir de déclaration claire à ce sujet.

Lors de l'un de nos appels, nous avons discuté de l'authentification formelle. Et j'essayais de [inaudible] parce que je sens que c'est quelque chose qui pourrait potentiellement être d'importance pour les déclarations d'At-Large. Or, l'EPDP n'en est pas là pour l'instant. Et je pense qu'il reste à voir d'abord quel est le résultat de la discussion des

étiquettes, ce que donneront ces délibérations pour savoir quelle est la forme que nous allons donner ou pas à ces étiquettes.

Moi, je suis là pour écouter et faire le travail qu'il faut faire. C'est tout. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : [inaudible] nous avons toujours Alan Greenberg et [inaudible] qui demandent la parole. Nous n'allons pas prendre d'autres intervenants parce que nous avons d'autres sujets à aborder.

ALAN GREENBERG : Oui merci. [Inaudible]. Lorsque je faisais mon premier commentaire, je disais que ce n'est pas nécessairement lié à ce rapport ou un autre. Mais je sens qu'on nous dit ce qui se passe dans certains domaines qui sont une préoccupation pour nous. C'est quelque chose qui n'est pas [inaudible]. Ce n'est pas la peine de participer. Mais c'était cette inquiétude de participer à quelque chose qui nous intéresse.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Berry Cobb, maintenant.

BERRY COBB : Merci Olivier. Par rapport à ce que disait Alan, par rapport au processus de fonctionnement de ce PDP, et je sais qu'Alan connaît bien la manière de travailler à l'étape 1 du PDP et surtout à l'étape 2 du PDP, la structure de la charte du groupe de travail se divise spécifiquement— il y aura différents sujets de politiques qui sont divisés dans les rapports.

Et chacun de ces sujets de politiques est considéré de manière indépendante.

Et c'est également rapport avec les autres sujets de politiques. Donc par exemple, tel que noté, nous sommes en train de discuter du TAC, du code d'autorisation de transfert, ou du code [auto info] comme on l'appelait avant. Et l'on n'était pas d'accord sur des recommandations préliminaires sur ce TAC jusqu'à ce qu'on ait eu des délibérations par rapport à la [inaudible].

Alors pour ce qui est du processus, je vais dire que chacun de ces sujets de politiques indépendants dont délibère le groupe reprenne essentiellement et intensifie le travail de l'étape 2 de l'EPDP pour les [inaudible].

C'est-à-dire que chacun de ces sujets peut être considéré comme une partie de la solution générale. Et dans le processus, nous devons délibérer de chacun de ces points et nous assurer que les discussions à ces sujets [inaudible]. Et puis, nous entrons dans un exercice de sortie, où le personnel prend note des délibérations, des recommandations préliminaires quand la discussion est épuisée, et nous passons par une première lecture et demande de contribution, et de retours, puis une deuxième lecture. Et puis finalement, une relecture finale pour voir si les questions de la charte sont bien répondues dans ses recommandations. Mais on ne considère pas cela comme des recommandations, des appels de consensus ou autre.

Étant donné que nous avons déjà discuté de tous les sujets de politiques de l'étape 1, qui sont au nombre de sept, le groupe va désormais

revenir dessus et les considérer de manière holistique avant de définir de rapport final et avant de le publier pour consultation publique.

Alors, pour revenir sur ce que disait Alan, et c'est peut-être là qu'il aura une bonne occasion pour que l'ALAC passe en revue le fond de ces délibérations ainsi que les recommandations préliminaires, ce sera à ce moment-là que le CPWG pourra passer en revue tout ce matériel par écrit, faire part de ces retours, et apporter des réponses plus formelles à ce que le groupe aime ou pas des recommandations préliminaires.

Et finalement, en revenant encore une fois à ce que disait Alan, [inaudible], il est important que lors des délibérations dans lesquels l'ALAC sent qu'il y a un problème [d'importance qui aurait été présenté le plus tôt possible dans les délibérations]. L'idée est qu'il soit manifesté tout de suite parce que l'idée est de s'assurer que tout le monde soit bien entendu et que nous connaissions ces positions préliminaires et leur incidence sur le processus.

Alors voilà d'une part [inaudible], et pour ce qui participent ou ont participé à l'EPDP de manière mensuelle, je signale que nous allons élaborer un paquet de projets qui contient différents produits y recueillent exactement la situation et l'état d'avancement du groupe, sur le plan général, pour pouvoir s'acquitter de ses responsabilités publiées délivrables avec un rapport préliminaire final qui sera prêt la semaine prochaine et apportera davantage d'informations sur ce sur quoi nous travaillons.

En ce moment, c'est ce sur quoi nous allons nous pencher au cours des prochains mois. Mais en général, dans un rapport initial, on ne devrait pas le faire avant juin de l'année prochaine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Berry. Je suis très franchement désolé, mais il faut que l'on avance. Je suis conscient de l'intérêt particulier que suscite cette discussion. Mais je ne sais pas Daniel, Steiner, si vous avez besoin de poursuivre les discussions ou si vous êtes prêts à passer au groupe suivant.

STEINAR GRØTTERØD : Non. C'est bon pour moi. Dans le point 5, pour avoir des propositions de réponse également.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Oui. Fantastique. Merci.

On me dit qu'Alan va devoir nous quitter d'ici quelques minutes. Alors je pense que nous devrions tout d'abord passer au processus accéléré de l'élaboration de politiques sur la spécification temporaire pour les données d'enregistrement de gTLD. Et Alan, je vois que vous levez la main. Allez-y.

ALAN GREENBERG : Oui. Merci. Je devais vous quitter il y a deux minutes [inaudible] demander d'ouvrir très rapidement le document Google sur l'avis du Conseil d'administration pour que je signale quelque chose à l'attention du groupe.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : [inaudible].

ALAN GREENBERG :

Je vous avais envoyé un message que je devais partir dans 40 minutes, mais je n'ai pas eu de réponse hélas !

Alors, le document a reçu très peu de commentaires au-delà d'un commentaire de soutien. Mais je voulais attirer votre attention sur le dernier chapitre qui apparait à la fin. On a ajouté une note finale après la réunion du CPWG précédente, et je voulais attirer votre attention là-dessus pour que vous voyiez si cela est convenable. Ça a été déjà circulé sur la liste de l'ALAC et du CPWG, mais nous avons ajouté des remarques finales pour signaler qu'il y a une tendance gênante qui montre que nous investissons beaucoup de temps, de ressources et d'argent aux PDP, qui ont finalement des résultats qui ne sont jamais mis en œuvre, qui sont retirés, qui sont reportés, qui sont mis en pause, qui ne répondent pas aux besoins de la communauté. Tout est lié au WHOIS. Ça n'est pas par hasard. Mais la tendance, c'est que nous passons une quantité de temps infinie à discuter de sujets qui finalement ne sont pas efficaces. Eh bien, je pense qu'il faut reconsidérer la perspective est d'en adopter une autre. Peut-être que la révision holistique de l'ICANN apportera cela, mais je voulais le soulever ici aussi. Je ne vais pas apporter d'autres détails. Si vous êtes contre la présentation de cela [inaudible] avec l'ALAC, il n'y a eu aucun autre changement, aucun autre commentaire récemment. C'est tout. [Inaudible].

Et comme personne ayant participé, me semble-t-il, à chacune de ces activités [inaudible] du processus par rapport [inaudible] et l'enregistrement fiduciaire, je déteste consacrer du temps à des projets

qui ne sont pas efficaces. Désolé, il faut que je vous quitte pour partir dans une réunion de l'EPDP. Mais si vous avez des commentaires urgents, envoyez-les-moi à travers le document Google [inaudible].

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc, ça fait pas mal de temps qu'on a pu commenter sur ce document.

ALAN GREENBERG : Nous venons de rajouter cette dernière section, c'est pour cela que je voulais l'indiquer aujourd'hui. Merci. Au revoir. Donc le reste de la déclaration était disponible depuis pas mal de temps. C'est ce que je voulais dire.

JONATHAN ZUCK : Oui. C'est dommage qu'Alan doive nous quitter. Je ne sais pas si cet avis est très spécifique et il pourrait être séparé. Nous avons également [SSAD].

ALAN GREENBERG : Je ne pense pas que ça soit un avis. C'est une observation. Et je crois qu'on doit l'indiquer au Conseil d'administration. Je ne voudrais pas le faire de manière séparée et être identifié comme étant trop critique. Ça, c'est mon opinion personnelle.

JONATHAN ZUCK : Aha. D'accord. Oui. Je comprends. Olivier, vous aviez levé la main ? Non ? Alors Christopher Wilkinson.

CHRISTOPHER WILKINSON : C'est moi une nouvelle fois. Je soutiendrai cette note s'il y a un consensus. Mais pour moi, ça ne va pas assez loin. Donc je crois qu'il faudra en parler dans la révision holistique. J'ai écouté beaucoup de commentaires, et noté. Je crois que ça doit s'appliquer à tous. À tous les avis de l'ALAC au Conseil d'administration.

Je crois que c'est tous nos avis au Conseil d'administration qui doivent être pris de cette manière. Donc nous avons le PDP. Nous avons en effet un historique par rapport au respect de la vie privée. Vous le savez, moi je travaille à cela depuis peut-être plus de temps qu'Alan encore. Et je suis frustré tout comme lui. Ce n'est pas bon. Le Conseil d'administration doit arrêter ce type de comportement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Christopher. Je crois qu'on est en fin de discussion sur cela. Je ne sais pas si Hadia veut rajouter quelque chose.

HADIA ELMINIAWI : Oui. J'encouragerai tout le monde à regarder une dernière fois ce document sur Google Doc, qui est disponible. C'est tout. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Donc maintenant, nous pouvons rester avec vous Hadia, puisque vous allez nous présenter quelque chose.

HADIA ELMINIAMI :

Si je pouvais avoir la présentation à l'écran. Merci. Sur les délibérations concernant la phase 2A de l'EPDP—

Page suivante.

Très bien. Donc, voilà ce dont on parle.

Premier thème et divers thèmes. On parle de la position de l'ALAC, et je serais heureuse de répondre à vos questions.

Alors, premièrement. Éléments de données standardisés, qui pourraient standardiser la manière dont la différenciation est effectuée. Donc cet élément standard, et ce qu'il peut apporter, c'est une cohérence des données pour les parties contractantes, pour avoir des informations. Ce n'est pas pour suivre des informations, c'est pour la cohérence des données que nous effectuerions cela. Et cela permettrait également d'avoir de meilleures données, une meilleure qualité des données, une meilleure protection des données. On connaît la position de l'ALAC et d'At-Large. Nous aimerions avoir une standardisation de ces éléments au niveau des données. Donc cela accroît la qualité des données ; c'est ce que nous pensons.

Et s'il y a besoin de différenciation lors de différents textes de loi, prochain texte de loi, eh bien, nous pensons que cela pourrait être utile. La mise en œuvre, bon, est débattue dans le cadre de la phase 1 de l'EPDP.

Et nous voulions rajouter cet élément qui nous semble tout à fait utile. Ce dont on a parlé, est-ce que cet élément devrait être optionnel ou pas. Nous pensons que toutes les parties contractantes, choisissant de différencier, devraient utiliser cet élément. Mais ce n'est peut-être pas

possible. Je pense qu'on pourrait tomber d'accord pour dire qu'on pourra avoir des éléments de données, et faire en sorte que ce soit optionnel.

Donc voilà les questions qui sont débattues : donc les avantages de ces éléments de données standardisées, est-ce que ça va poser des problèmes opérationnels aux parties contractantes, est-ce que cela va nous permettre de retirer des avantages notables. Donc les parties contractantes vont se baser sur les recommandations de l'EPDP phase 1.

Donc nous pouvons passer à la diapo suivante. Deuxième point, ce sont des modifications éventuelles à la recommandation 17 phase 1 ; est-ce que cela a été pris en compte au sujet de la différenciation. Donc nous pensons que l'intérêt public n'a pas été pris en compte assez. Le RGPD, c'est pour le bien public. Et les données d'enregistrement doivent être protégées, celle des utilisateurs et des internautes, et cela n'a pas été totalement géré. Cela inclut par exemple les pratiques depuis les spécifications temporaires qui ont été mises en place ; quelles sont les pratiques communes. Tout cela rentre dans l'intérêt public.

Néanmoins, quels sont les changements auxquels on peut s'attendre ? Demander aux registres et aux bureaux d'enregistrement de faire la différenciation. Il y a eu une suggestion. C'est de requérir registres et bureaux d'enregistrement d'effectuer cette différenciation. Donc c'est un peu une question que je vous pose.

Donc pour le moment, [inaudible] une idée. Il n'y a pas d'acceptation de ce changement.

Donc point suivant, le suivi des développements à venir. Nous pensons que cette recommandation n'est pas particulièrement nécessaire. Néanmoins, le Conseil-- est-ce qu'il faut rappeler au Conseil ses responsabilités de gérer, de suivre les développements spécifiques pour avoir un impact ? Est-ce que ça serait une bonne chose de le faire ?

Le suivi, donc, pousser au suivi de la part du Conseil au sujet du suivi des développements spécifiques pour avoir un impact. Donc je ne sais pas si cette recommandation est importante ou pas. Nous ne pensons pas que ça soit extrêmement important, mais c'est une bonne chose néanmoins de l'avoir.

Passons à la suivante. Donc les conseils prodigués pour faciliter la différenciation pour les parties contractantes, soi-disant d'effectuer une différenciation. Tandis que d'autres pensent qu'il y a trop de conseils qui sont donnés à ce sujet et que certaines autorités pourraient être tentées d'aller plus loin que simplement des conseils.

Donc est-ce qu'il manque dans ces conseils quelque chose que les parties contractantes pourraient trouver utile ? Est-ce que c'est absent au niveau de l'EPDP 2A ?

Une nouvelle fois, nous pensons que ce n'est pas très important. Ça ne fait pas une grande différence si une partie contractante choisit d'effectuer une différenciation. Eh, bien, ils vont avoir une procédure qui sera alignée ou pas avec ces conseils. Et rien ne dit que les parties contractantes doivent suivre ces conseils.

Donc, nous pensons que ces conseils, ça pourrait représenter un bon document. Néanmoins, ça n'a pas un impact significatif sur la différenciation.

Passons au point suivant, donc Considérations holistiques. Certains ont indiqué que c'était quelque peu myope d'observer ces deux questions d'une manière isolée. Et d'un autre côté, elles devraient être considérées dans un cadre plus large sur l'accès, sur la divulgation des données d'enregistrement non publiques.

Donc, en reconnaissant que cela ne rentre pas dans le cadre de cet effort particulier, comment est-ce que la cohérence avec d'autres éléments pourrait être assurée, ou y a-t-il toujours des questions ouvertes à gérer, que ce soit maintenant ou plus tard ?

Donc, c'est les questions de standardisation pour obtenir plus de cohérence entre les éléments de données.

Diapositive suivante. Alors, ce sont des incertitudes. Il y a eu beaucoup de personnes qui ont signalé qu'il y a différents éléments [inaudible], par exemple la législation qui évolue [inaudible] qui pourrait orienter les approches acceptables pour les autorités de protection de données.

Bien sûr, nous soutenons cela pleinement. Mais on se demande comment confirmer, réviser ou modifier les recommandations potentielles à mesure que l'on recevra davantage d'informations. Par exemple, est-il la peine de partager des orientations de différenciation entre personnes morales et personnes physiques ? La demande de contribution du Conseil de protection des données européen. Devrait-on avoir davantage de données qui soient recueillies sur combien de CP

différenciés ou prendre en compte les questions liées aux données d'enregistrement, et savoir s'il faudrait avoir des éléments de données normalisées ou [inaudible] dans la pratique ou pas.

Nous avons décidé de ne pas faire de différence entre personne physique et personne morale. Mais je pense que nous pouvons tous être d'accord sur le fait que les orientations actuelles diraient que les nouvelles lois, nouvelles législations vont établir une différenciation entre les deux types de personnes. C'est bien de le savoir tout de suite et de planifier pour refléter cela. Combien d'éléments de différenciation devrait-on avoir ? Comment le faire ? Tout cela fait partie d'un plan qui, en ce moment, ne contredit pas les exigences des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement de ne pas faire de distinction entre les différentes exigences.

[inaudible] normalisés ne devraient pas être en conflit par rapport à la question de demander ou pas la différenciation au bureau d'enregistrement, mais ce n'est qu'un élément supplémentaire pour quiconque souhaite le faire.

Diapo suivante. On a des adresses email anonymisées uniformes comme contact unique. L'équipe de PDP recommandait que les parties contractantes décident de publier l'adresse email de l'enregistrement ou du titulaire du nom de domaine dans leur [inaudible] pour le sujet des données en ligne avec les orientations pertinentes sur les données techniques d'anonymisation fournies par les autorités de protection de données et les orientations juridiques jointes à cette recommandation dans l'annexe E.

Et je dirais que tous les groupes qui ont signalé cela voyaient la recommandation outre l'autorité de protection de données et sont d'accord sur le fait que la recommandation n'apporte rien. Donc, on pourrait par exemple avoir ajouté un tableau de [inaudible] qui signalait le risque de publication, mais nous ne l'avons pas fait. Nous avons tout simplement évoqué l'orientation en général. Donc la recommandation ne compte sur le soutien de presque personne.

Finalement, questions. Si vous en avez, n'hésitez pas à me les poser.

Diapo suivante. Et voilà. Si vous n'avez pas de question, vous pourrez peut-être me dire ce que vous pensez par rapport aux sujets discutés. Par exemple, si l'on revient sur les éléments normalisés et que nous allons modifier les recommandations de l'étape 1 de l'EPDP, recommandation 17 spécifiquement, quelle serait cette recommandation, sachant qu'en ce moment, il est impossible d'exiger la différenciation ? Et ce type d'exigence ne ferait pas l'objet d'un consensus. Les éléments de données normalisés pourraient recevoir le consensus s'il est [facultatif], et les autres questions, il me semble, ne sont pas toutes aussi importantes.

Il est bien d'avoir des orientations, mais ça ne semble pas avoir d'impact considérable sur le fait de savoir si la GNSO surveille la réglementation, ou les nouvelles réglementations ou les lois. Il est bien de le savoir, mais ça ne va pas changer la situation. Dans ce sens, on pourrait ou pas avoir de recommandation.

Alors à vous de me poser vos questions si vous en avez. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia. En ce moment, je ne vois pas de demande de parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Moi je souhaite intervenir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : [Inaudible] Sébastien, vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, je suis maintenant sur le canal anglais, et je suis dans la voiture. C'est un peu compliqué.

En tout cas, j'ai deux choses à dire.

D'abord, que ce n'est pas parce qu'une partie de la communauté de l'ICANN dit qu'il ne devra pas être obligatoire de faire la différenciation que nous ne pouvons pas considérer que cela soit une exigence absolue pour les utilisateurs finaux.

Et puis, une autre question [inaudible]. Si en tant qu'organisation multipartite [inaudible] de nouvelles lois, nous servons à quoi ? Ça veut dire que les gouvernements vont décider plus rapidement et mieux que nous ? À ce moment-là, l'ICANN ne devrait plus exister. Merci.

HADIA ELMINIAWI : Merci Sébastien. Oui, vous avez tout à fait raison.

Nous disons effectivement que la différenciation devrait être une exigence obligatoire dans l'intérêt des utilisateurs finaux et de tous les utilisateurs Internet. Et que tout le monde utiliserait ces mêmes règles,

les entités commerciales et l'évaluation de l'intérêt public sont importantes. Parce que l'évaluation de l'intérêt public pourrait générer la reconnaissance de l'importance de cette exigence de différenciation, et de ne pas l'avoir en tant que choix. Que ce ne soit pas facultatif.

Le deuxième commentaire que vous avez fait était tout à fait correct également. Nous nous attendons à avoir des réglementations qui disent vous devez absolument faire la distinction. Mais alors que nous ne devons pas concrètement le faire, nous voyons et nous reconnaissons que la différenciation est une exigence. Et la plupart des réglementations n'exigent la distinction entre les deux que parce qu'elles s'avèrent bénéfiques, et qu'elle reflète l'intérêt public. Et parce que l'idée est de pouvoir équilibrer la protection et la vie privée.

Mais [inaudible] traiter cela. Voilà. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia. J'attends un tout petit peu plus pour voir s'il y a des personnes qui souhaitent lever la main. Je ne vois pas d'autre main de levée. Apparemment, c'est tout. Merci pour cette mise à jour.

Avez-vous également une deuxième présentation, ou est-ce pour plus tard ?

HADIA ELMINIAWI : Je pourrai faire la deuxième présentation tout de suite pour pouvoir me connecter à l'autre appel si vous êtes d'accord.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Très vite fait parce que nous n'avons pas trop de temps.

HADIA ELMINIAWI : Oui d'accord. Donc l'autre présentation porte sur le questionnaire communautaire sur l'ODP pour le SSAD. Je vous le présenterai rapidement.

Diapo suivante.

Alors, introduction et objectifs du questionnaire. Quelles étaient les questions qui étaient incluses. Je les présenterai. Puis, je pose la question de savoir si en tant qu'At-Large on pourrait présenter une réponse. Et puis, je vous cèderai la parole pour vos questions.

Diapo suivante.

Alors, le Conseil d'administration de l'ICANN a demandé à l'organisation ICANN de réaliser un ODP pour informer ses délibérations, y compris le fait de savoir si les recommandations sont dans l'intérêt de la communauté ICANN.

Le questionnaire aidera à évaluer la faisabilité des risques associés, les couts et les ressources nécessaires pour le déploiement potentiel du SSAD. Le questionnaire cherche à connaître le volume attendu du flux opérationnel du SSAD et la quantité d'utilisateurs potentiels.

Les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement recevront un deuxième questionnaire, non pas celui-ci, pour savoir quelle est la quantité de demandes, de requêtes reçues à l'heure actuelle.

Les résultats du questionnaire sont confidentiels, et ça pourrait requérir des réponses.

Diapo suivante. Voici les questions.

Alors, la première question [inaudible], et quel est le type de la plupart des structures At-Large. En tant qu'At-Large, pourrions-nous répondre à la question ? Je ne crois pas. Je pense que les structures At-Large individuelles, ou peut-être certaines structures At-Large unies entre elles devraient répondre.

Deuxième question. Dans quelle juridiction fonctionnez-vous ou fonctionne votre organisation principalement ? Réponse [inaudible].

Diapo suivante. En 2019, quelle était la quantité moyenne de requêtes mensuelles que vous avez reçues pour divulguer des données d'enregistrement de gTLD non publiques. Et combien en a présenté votre organisation ?

Je pense que les organisations pourraient répondre également et dire combien de requêtes elles ont envoyées en 2019, et puis il en est de même pour 2020 dans la troisième question.

Diapo suivante. [Inaudible] est-il probable que votre organisation utilise le SSAD pour demander des données d'enregistrement non publiques ? Je pense que ça dépendra du coup, de l'efficacité du système, des résultats.

La deuxième question dit, si le SSAD est déployé, quelle, croyez-vous, sera la quantité moyenne de requêtes mensuelles [inaudible] de

divulgarion de données de gTLD non publiques que vous ou votre organisation présenteriez ?

Diapo suivante. Quelle catégorie supplémentaire d'utilisateurs, outre ceux qui sont énumérés ci-dessous, croyez-vous ou croit votre organisation [inaudible] intéressés à utiliser les données non publiques d'accès à travers le SSAD.

Devrait-on inclure les utilisateurs finaux ici ? C'est ça la question.

Numéro huit. Quels sont les facteurs d'importance pour vous au moment de déterminer si vous utiliserez le SSAD ou pas. Alors, accréditation et couts [inaudible], efficacité et délai, autres suggestions, convivialité du système, etc.

Voilà les questions qui étaient [inaudible].

Diapo suivante. Comment At-Large pourrait-elle présenter une réponse ?

Il pourrait y avoir des ALS individuelles qui envoient leur réponse, des ALS regroupées.

En tant que l'ALAC, pourrait-on répondre ? Moi, je ne pense pas [inaudible] ou autre. Je vais m'arrêter là et vous remercier.

Donc s'il y a des questions—

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à Hadia maintenant. Donc, je ne vois pas de main de levée, Hadia.

HADIA ELMINIAMI : Je voulais souligner que la date limite pour répondre à ces questions, c'est le 5 août, à 23 heures UTC, demain donc.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Je vois. Demain. Marita Moll a levé la main. Marita, vous avez la parole.

MARITA MOLL : Oui. Très bien. Donc vraiment, oui, c'est très proche demain. Parce que je ne sais pas si l'on va tirer— si ces groupes doivent répondre, tous ces groupes doivent répondre. Je ne comprends pas très bien. Est-ce que nous travaillons avec des parties contractantes ? Est-ce que c'est ciblé pour les parties contractantes ? Est-ce que ça va être utile ? Je ne sais pas. C'est un peu ma question.

HADIA ELMINIAMI : Oui, c'est une bonne question Marita. Je ne pense pas qu'à At-Large, nous avons besoin de soumettre une réponse. Néanmoins, ce que je dirais, c'est que ça peut être utile pour les utilisateurs finaux. Mais je ne sais pas exactement à quel point les utilisateurs finaux pourront tirer profit de cela.

Je ne pense pas que les utilisateurs finaux— où je ne sais pas combien les utilisateurs finaux seraient en mesure de soumettre des chiffres précis sur le nombre de demandes de divulgation en 2019, en 2020. Je pense que c'est plutôt pour des structures, des organisations. Donc, je

ne vois pas d'avantage précis à cela pour le moment pour les utilisateurs finaux, les internautes. Mais c'est [noté].

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Nous avons Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK : Oui, merci Olivier. J'essaie de voir ce qui pourrait s'appliquer aux utilisateurs finaux parce qu'on a beaucoup parlé des données WHOIS qui ont été utilisées par les utilisateurs finaux. Et je sais que ça, ça aurait été un petit peu repoussé. Mais, il y a des personnes qui essaient d'enregistrer des noms de domaine avec WHOIS. Donc, la question qui se pose, c'est l'accès des utilisateurs finaux à ces données. Donc un mécanisme principal pour cela, ce serait SSAD. Donc ça, ça s'applique aux utilisateurs finaux. C'est la première chose qui me vient à l'esprit.

HADIA ELMINIAMI : Merci Jonathan. Oui, j'y ai pensé aussi. Mais qui va remplir cela et qui va répondre aux questions précises qui sont indiquées ici ? D'où allons-nous obtenir les chiffres et comment ? Est-ce qu'on doit répondre à toutes les questions aussi ? Oui en effet, c'est le problème. Il faudrait fournir des réponses.

JONATHAN ZUCK : C'est intéressant. Merci Hadia.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine Chew.

JUSTINE CHEW :

C'est intéressant de voir la structure de cette enquête. Mais pour rebondir sur ce qu'a dit Jonathan, moi je voulais demander l'objectif de cela. Il y a une enquête qui a été créée. Je pense que c'est ICANN org qui a créé cela. Qu'est-ce qu'ils veulent faire des résultats de l'enquête ? Est-ce qu'ils vont utiliser les données reçues, le retour d'information reçu pour reformuler une opinion sur le SSAD ou voir si le SSAD va vraiment être utile ou pas ? Mais c'est vraiment très bientôt que la réponse doit être fournie. Donc je ne sais pas si beaucoup de personnes ont répondu. Est-ce que vous pouvez nous donner une idée de cela ? Quel est l'objectif ? Est-ce que les données vont être utiles ? Je n'ai pas bien compris cela.

HADIA ELMINIAWI :

Oui. Alors, donc ce questionnaire n'est pas pour déterminer l'utilisation et l'efficacité du SSAD. C'est pour déterminer les risques éventuels, les coûts éventuels. C'est pour cela que je recherche deux choses. Premièrement, le nombre potentiel d'utilisateurs. Ça, ça permettra de déterminer les coûts du SSAD. Et également, le volume attendu qui devrait être géré au niveau opérationnel. Donc ça, ça [détermine] la faisabilité d'un système. Donc, ce que je comprends, c'est que ça n'a rien à voir avec l'utilité d'un tel système. Ça a à voir avec les coûts du système et la faisabilité de la mise en œuvre du système.

Donc, le Conseil d'administration peut très bien dire, ce n'est pas un bon système parce que ça va trop coûter. Ce n'est pas faisable. Le volume est trop bas ou trop élevé. C'est uniquement opérationnel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Donc, mon point de vue personnellement. Donc je parle en mon nom personnel. Premièrement, ça va être très dur pour l'ALAC de répondre de manière concertée. Il y a les ALS. Il y a des personnes qui peuvent répondre. Mais en ce qui concerne les utilisateurs finaux, je crois que beaucoup des questions sont posées sur des choses qui ne conviennent déjà pas bien à des utilisateurs finaux.

Donc la question de divulgation des données, l'utilisateur final ne va pas payer cela. Il y a toute une question d'accréditation qui se pose, d'enregistrement, et ainsi de suite. Donc ça ne convient pas bien aux utilisateurs finaux, à moins d'avoir un intérêt très fort [inaudible]. Donc vraiment, on parle beaucoup de quelque chose qui en fin de compte ne sera pas, je pense, très utile pour les utilisateurs finaux. C'est très commercial. C'est pour les gens qui sont au niveau commercial et ce n'est pas nos membres dans la majorité des cas.

Donc Marita Moll. Puis Natalie Rose.

MARITA MOLL : Merci. Je crois qu'on avait officiellement dit que ce système était trop cher et n'était pas viable. Donc, je crois qu'on a indiqué notre opinion de cette manière.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Marita. Natalie rose.

NATALIE ROSE : Oui. Juste une question. Est-ce que c'est un seul questionnaire, ou un questionnaire qui sera fait annuellement ? Ou plus fréquemment ?

HADIA ELMINIAWI : C'est un seul questionnaire pour déterminer, maintenant, si ce système peut être mis en œuvre. Donc s'ils décident cette année que ce n'est pas faisable, cette enquête ne sera pas refaite. À moins qu'il y ait des raisons pour penser que beaucoup de choses ont changé. C'est un questionnaire unique qui ne devra pas se répéter.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Merci Hadia. Je vois beaucoup de commentaires dans le chat. C'est très complexe. Il y a différents points de vue qui s'expriment. Je crois que vous pouvez personnellement répondre à cela de la manière que vous désirez, et l'on voit où ça va.

Je ne pense pas qu'on peut avoir une réponse concertée de l'ALAC, d'At-Large. C'est pratiquement impossible.

HADIA ELMINIAWI : Oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Une nouvelle fois, combien d'utilisateurs finaux passent par l'accréditation et dépensent de l'argent pour vérifier la légitimité d'un site ; pratiquement aucun.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc, il y a certains sites qui vont demander l'accréditation. Mais qui utilisent la publicité pour payer tout cela. En tout cas, avançons.

Je crois que nous avons encore des points à gérer. Merci beaucoup, Hadia, de votre mise à jour. Est-ce que vous voulez nous dire autre chose sur le PDP ?

HADIA ELMINIAWI : Non. Je dois rejoindre notre appel. Merci. Bonne chance.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Donc on est très en retard. Nous devons parler des droits curatifs des organisations internationales intergouvernementales. Et j'ai vu Yrjo Lansipuro. Est-il toujours avec nous ?

YRJO LANSIPURO : Je serai très bref, parce qu'on a dépassé l'horaire déjà. Mais le problème de cette piste de travail, ce qu'ils essaient de résoudre, c'est que faire dans une situation où une organisation intergouvernementale a réussi au niveau de l'UDRP, a connu un succès. Donc est-ce qu'il y a un risque de perte d'enregistrement ? Et une organisation intergouvernementale peut indiquer, « arrêtez, nous avons une immunité ».

Donc ça fait plusieurs mois que nous travaillons avec ces idées. Donc l'arbitrage contraignant doit être un substitut des poursuites en justice. Et donc, avant l'UDRP, avant d'avoir une juridiction commune, nous pourrions avoir un arbitrage contraignant.

Donc lundi, nous avons le représentant de la communauté commerciale, BC, qui a rejeté cette approche et qui a exprimé l'opinion que ce serait vraiment un problème pour les bureaux d'enregistrement,

et ce ne serait vraiment pas convenable. Donc, nous sommes repartis un petit peu en arrière.

Et avec Chris Disspain, qui est à la tête de ce groupe, on va relancer donc l'analyse. Nous devons décider si nous essayons d'atteindre un consensus ou bien si le résultat de cette piste de travail sera un rapport initial avec une expression minoritaire.

La semaine prochaine, dans une semaine, j'espère que nous serons en mesure de parler avec d'autres membres dans cette piste de travail, d'autres membres d'At-Large également, Justine notamment, qui a beaucoup de compétences pour les présentations. On pourrait, je pense, présenter cela, présenter la situation lors du prochain CP WG. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yrjo. On ne va pas commenter là-dessus. On va revenir là-dessus la semaine prochaine pour ne pas perdre de temps. Et nous devons véritablement rapidement passer au point suivant.

Jonathan doit nous quitter, et c'est Evin Erdogan qui va présenter cette partie.

EVIN ERDOGDU : Merci Olivier. Il n'y a pas de grande mise à jour par rapport à cette partie de l'ordre du jour, mais on voulait cependant laisser un peu plus de temps pour Steinar et pour le groupe, pour discuter de la politique de transfert et le PDP de révision de cette politique en vue de discuter de la déclaration est de présenter des demandes de commentaires.

Alors Steinar, je vais vous céder la parole tout de suite. Merci.

STEINAR GRØTTERØD: Evin, si vous pourriez montrer la diapo. C'est la page suivante. Voilà. Que je sache, nous allons informer [inaudible].

Personnellement, je suis d'avis que les questions reflètent ce qui devait être nécessaire d'après nous. Mais les questions de la charte devraient également entrer dans le module des obligations des revendeurs et bureaux d'enregistrement [pour toutes les questions].

Nous avons eu une proposition qui a été faite et distribuée sur la liste de diffusion, qui porte sur la dernière phrase du premier paragraphe. À savoir que nous pourrions présenter un transfert entre bureaux d'enregistrement qui soit simple et sécurisé.

Et l'idée est de pouvoir nous mettre d'accord sur quelque chose, mais pour moi on a toujours le choix de ne rien envoyer. Donc, au moins, la proposition est là. C'est à vous de dire ce que vous en pensez. Merci, Evin, pour tout le travail qui a été fait à ce sujet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Steinar. J'allais intervenir pour voir s'il y a des demandes de prise de parole. Mais je pense que les participants sont peut-être en train de lire la déclaration. Est-ce que vous voulez qu'on la lise à haute voix ?

STEINAR GRØTTERØD: Moi, je ne parle pas l'anglais comme langue maternelle. Donc je préférerais ne pas le faire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vois que Marita lève la main. Donc j'imagine que la plupart des participants à cet appel ne sont pas d'expression anglaise comme langue maternelle [inaudible]. Alors, passons à Marita.

MARITA MOLL : Merci. Je l'avais déjà lu sur la liste de diffusion. Je suis d'accord. J'aime bien l'ajout du terme « simple ». C'est une très bonne suggestion. [Inaudible] est-ce que notre acceptation de la déclaration et l'envoi empêchent d'autres modifications [inaudible] une version finale, ci-après on a d'autres points à soulever, on pourra toujours les ajouter ?

STEINAR GRØTTERØD: Lors d'un appel du CPWG, il y a eu quelqu'un qui parlait des questions qui étaient répondues avant la publication de la charte. J'ai consulté les différents documents et je ne vois pas qu'il y a eu de réponse à cette question. Or je ne pense pas qu'il y ait des questions qui aient été formulées avant la publication de la charte. Que je sache, c'est un sujet à en discuter pour ce groupe parce que je ne vois pas d'éléments qui n'apparaissent pas parmi les questions de la charte [inaudible] pour At-Large.

C'est mon avis. Je me trompe peut-être [inaudible].

MARITA MOLL : Ce que je veux dire, c'est que s'il y avait quelque chose d'autre que nous n'avons prévu et qui pourraient apparaître, est-ce que ça pourrait être ajouté ou pas du point de vue procédural.

STEINAR GRØTTERØD: Je ne suis pas sûr par rapport au processus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Si vous permettez, j'allais dire que si l'ALAC rédige une déclaration, ça va bien sûr être final par rapport aux positions assumées. Ça sera très difficile de changer d'avis après. Donc nous devrions bien fonder ce que nous disons.

L'ALAC pourrait toujours faire un supplément pour une déclaration précédente. Ça a déjà été fait auparavant. Donc on pourrait très bien rédiger un supplément. Ce n'est pas une question de parler maintenant ou ne plus rien dire.

Le temps file. Merci Steinar. Je vais demander deux choses à ce point-là. Et c'est d'une part si l'ALAC est au courant de [ce texte à discuter] ?

STEINAR GRØTTERØD: Oui. Je confirme. Non.Non, non. Le texte a été discuté sur la liste de diffusion du CPWG, mais je ne sais pas si le reste de l'ALAC en est au courant.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Oui d'accord, merci. Mais c'est une question de procédure. Il faudrait que je vérifie avec Evin que cela soit [calculé] auprès de l'ALAC, parce que c'est une déclaration [inaudible] l'ALAC. Et si l'ALAC n'est pas d'accord, ça n'a aucun intérêt de l'envoyer et de devoir le retirer. [Je ne veux plus le faire] ratifier par l'ALAC.

Donc, d'une part c'est ça. D'autre part, j'allais demander aux participants de cet appel s'il y avait des objections à l'envoi de [inaudible] et si dans l'affirmative il y avait des raisons spécifiques pour s'opposer à cela.

Donc je voulais savoir ce que vous en pensez.

Il y a un petit changement [inaudible] apporté là.

EVIN ERDOGDU :

Merci Olivier. Je voulais signaler que la présidente de l'ALAC a été mise au courant et que nous allons coordonner [inaudible]. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Très bien. Merci Evin. Nous sommes en train de voir les objections à cette déclaration. Si vous ne voulez pas manifester vos objections en public, envoyez un mail à Evin, et la présidente de l'ALAC travaillera là-dessus.

Mais jusqu'ici, tout semble correct. Merci Steinar. Je suis très conscient du temps que nous avons. Evin, y a-t-il d'autres mises à jour de politiques ?

EVIN ERDOGDU :

[Inaudible] non pas pour cette semaine. Nous allons faire le suivi avec Alan, Hadia et [inaudible] par rapport à la vie de l'ALAC. Donc, restez à l'écoute, on verra ce que ça nous donne d'ici la semaine prochaine.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci Evin. Alors, le point 6 à l'ordre du jour a déjà été abordé. Est-ce qu'il y a d'autres sujets divers, outre l'annonce par rapport au questionnaire d'ODP du SSAD qui a déjà été présenté ? Je ne vois pas de main levée.

Mettons-nous d'accord sur la prochaine réunion ; [inaudible] appel ?

DEVAN REED : Désolée Olivier. La prochaine réunion du CPWG sera le 11 août à 19 heures UTC.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : D'accord. Merci Devan. Je pourrais également être là à 19 heures UTC, parce que cela fait deux semaines que nous avons tenu les réunions à 13 heures UTC. Alors merci.

Merci à tous ceux qui ont participé. Merci aux interprètes qui sont restés 25 minutes supplémentaires. Merci aux scribes qui font la transcription en temps réel et qui sont toujours là également. Merci à tous pour cet appel d'aujourd'hui qui était très très intéressant.

Ayez une bonne matinée, bon après-midi, bonne soirée où que vous soyez. On se reparle sur la liste de diffusion. À la prochaine.

DEVAN REED : Merci de vous avoir connecté. Ayez une bonne fin de journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]